



Déclaration liminaire CTREA Le Robillard du 6 juin 2019

M^{me} La Directrice régionale, M. Le Directeur Adjoint, M. le chef de SRFD,

Les représentants des personnels au CTREA de Normandie se sont concertés pour porter l'analyse qui suit.

L'Enseignement agricole est à un tournant de son existence, avec des effectifs en baisse, malgré de bons taux de réussite et d'insertion, et un savoir-faire indéniable de la quatrième au BTSA dans toutes les filières. Son meilleur atout pour continuer à être attractif est de s'appuyer sur les spécificités qui ont permis sa réussite et de les développer en préservant son unité au niveau national. Les décisions prises pour satisfaire aux injonctions de la Loi de Finance de 2019 vont impacter de manière forte le fonctionnement des établissements et les conditions de travail de tous les agents.

Les solutions envisagées par la DGER pour tenter de conjuguer une remontée des effectifs et un schéma d'emploi défavorable s'avèrent néfastes, autant pour les agents que pour les apprenants. Le relèvement des seuils de dédoublement, leur caractère indicatif et l'autonomie donnée aux établissements pour les mettre en œuvre renvoie au niveau local la responsabilité de la gestion de la pénurie de moyens entérinée au niveau central. Au niveau régional, le nouveau PREA ne saurait être considéré comme une feuille de route satisfaisante. En effet, celui-ci n'étant qu'un catalogue de bonnes intentions déconnecté du réel.

La baisse générale annoncée de la DGH socle de 2,5% avec un fléchage par établissement allant de 0% à -4,2% et l'augmentation de sa part optionnelle à 1,6% vont contraindre les chefs d'établissements à arbitrer entre dédoublements, options et enseignements facultatifs. Globalement l'enveloppe régionale diminue de 1,93%, soit moins 5276h qui équivalent à 8 postes (cela semble énorme par rapport aux 20 ETP à rendre au niveau national). Vous avez demandé aux chefs d'établissement de faire des dossiers pour justifier l'abondement de DGH dans la limite des 1,6% régionales.

Ces mesures conduiront fatalement à une forte dégradation des conditions de travail, à un accroissement des tensions dans les équipes et entre les établissements créeront de fait une inégalité entre les agents et les apprenants selon leur lieu d'affectation. Elles vont également nuire considérablement aux conditions d'apprentissages et donc à la réussite des apprenants tout en générant, là aussi, une rupture dans l'égalité de traitement des élèves et étudiants sur le territoire national. Ceci va à l'encontre des objectifs assignés à l'Enseignement Agricole public et des spécificités qui font la force de son enseignement. Cette gestion comptable à court terme ne saurait être la solution pour pérenniser l'Enseignement Agricole public et lui conserver son efficacité.

A ce titre, la réforme du STAV est une illustration de ces multiples dérèglements, horaires non affectés, seuils indicatifs, amateurisme pédagogique et élaboration ubuesque des programmes. De plus la gouvernance autoritaire actuelle, le manque de prise en compte des situations humaines et les erreurs de gestion qui en découlent ne sont plus discutables dans les instances démocratiques légitimes comme le CTREA.

Partant de ces constats, les représentants des personnels au CTREA de Normandie, Snetap-FSU, Sea-UNSA, FO-Enseignement agricole, CGT-Agri et Sgen-CFDT ont donc décidé unanimement de ne pas siéger au CTREA du 6 juin 2019. Ils demandent l'abandon du projet de modifications des seuils de dédoublements, le maintien de la DGH, du plafond d'emplois à leurs niveaux précédents, et la conduite d'une réflexion globale pour créer des conditions réellement favorables à une augmentation des effectifs dans les établissements d'enseignement agricole public et le report d'un an de la réforme du STAV.